



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Mai 2011

L'exécution de la protection des eaux est une mission des fédérations cantonales

« Quel que soit le sens dans lequel le Conseil fédéral promulguera l'Ordonnance sur la protection des eaux (état encore inconnu au moment du bouclage de l'édition), la suite de la mise en œuvre sera une mission importante pour les fédérations cantonales », a expliqué le Président central Roland Seiler à la Conférence des présidents à Olten.

« En fait, le Conseil fédéral aurait dû statuer sur l'Ordonnance vivement débattue sur la Loi sur la protection des eaux pendant la deuxième quinzaine de mars », a déclaré Roland Seiler, Président central de la Fédération Suisse de Pêche (FSP), lors de la Conférence des présidents. Mais en raison de l'âpre lutte qui l'a entourée, la décision ne devrait tomber que mi-avril (après le bouclage de l'édition).

Peu importe comment le Conseil fédéral va organiser l'Ordonnance sur la contre-proposition, il est dès à présent clair, selon Seiler, que les fédérations cantonales seront fortement sollicitées. Les cantons devraient établir des rapports de planification et définir ce qui doit se produire, avec quel niveau de priorité, où et quand. « Je souhaiterais que nos fédérations cantonales prennent la direction des opérations dans ce cadre » a déclaré Seiler aux présidents cantonaux présents. Il a ajouté qu'il était impératif que cela

se fasse en collaboration avec des organisations poursuivant les mêmes buts.

Petites centrales hydroélectriques

Roland Seiler a également informé l'assemblée de la remise de la pétition comportant plus de 12 000 signatures au Conseil fédéral, au Parlement et aux cantons dans la lutte contre l'ambiance de ruée vers l'or qui entoure les petites centrales hydroélectriques. Il a fait remarquer que la FSP n'est pas fondamentalement opposée aux centrales hydrauliques. Toutefois, il n'est ni écologiquement ni économiquement judicieux d'avoir à chaque coin de ruisseau une microcentrale produisant de l'électricité pour une poignée à peine de foyers. Pourtant, c'est précisément ce que l'on peut craindre puisque la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) favorise ces possibilités. Par contre, indique Seiler, si des centrales hydrauliques sont rénovées ou construites, elles doivent ré-

pondre à des critères écologiques, notamment en termes de montaison et de dévalaison des poissons, de débits résiduels et d'éclusées. La réponse de Berne est attendue avec impatience. Mais là encore, Roland Seiler a incité les présidents cantonaux à s'emparer activement du sujet au niveau régional.

AD à Zoug

Peter Diehm, président cantonal de Zoug, a cordialement invité les présidents à participer à l'assemblée des délégués de cette année, qui a eu lieu le samedi 7 mai 2011 à Zoug.



Peter Diehm a présenté l'AD à Zoug.

Le caissier central André Blanc a présenté les comptes, qui seront officiellement approuvés par l'AD. « En fait, nous aurions fait preuve du même aplomb que la fédération cantonale thurgovienne, qui a fait passer rapidement et sans détour une augmentation de cotisation de 10 à 30 francs à l'AD. » Mais Roland Seiler a immédiatement mis fin à l'alerte : « Nous restons fidèles à notre promesse en termes de politique financière et nous nous limitons pour l'an prochain à une cotisation de 10 francs par tête. » Markus Gisler, président cantonal d'Uri, a expliqué sa demande de cotisation réduite pour les jeunes pêcheurs. Une discussion constructive a suivi. La plupart des votants estimaient certes que le travail des jeunes est important mais

pensaient que les adolescents, à titre individuel, sentiraient à peine cette réduction. Par contre, celle-ci éveillerait des convoitises au sein d'autres groupes (pêcheurs âgés, membres d'honneur). La décision définitive revient à l'AD.



Samuel Gründler doit rejoindre le comité directeur

Lors de l'AD de Zoug, il faudra élire un nouveau membre pour le comité directeur, parce que Martin Huber est désor-

mais employé par l'OFEV. Samuel Gründler, de Schaffhouse, un pêcheur actif et biologiste spécialiste de la pêche, a pu être présenté à la conférence des présidents en tant que successeur.

Centre de compétences

L'AD prendra également une décision de principe sur la question de la création conjointe par la FSP et la fédération cantonale bernoise d'un centre de compétences pour la pêche. Celui-ci serait pris en charge par les secrétariats des deux fédérations et assumerait également le secrétariat SaNa ainsi éventuellement que d'autres services.

Kurt Bischof

La FSP demande que les directives relatives à la protection des animaux soient adaptées

Les pêcheurs actifs ne sont pas satisfaits de la loi révisée sur la protection des animaux. Ils critiquent la réglementation excessive de la pêche en Suisse. Ce sont là deux résultats du sondage réalisé sur mandat du 111-er Club sous l'impulsion de la Fédération Suisse de Pêche. Les résultats et les exigences de la FSP ont été présentés lors de la Conférence des présidents à Olten.

La Fédération Suisse de Pêche voulait savoir ce que la base pense de la nouvelle législation sur la protection des animaux et a demandé au 111-er Club de lancer une enquête correspondante.

La Fédération a présenté les principaux résultats et une première interprétation aux présidents cantonaux à Olten. Il a toutefois été retenu que les 155 participants et neuf

services spécialisés consultés ne sont pas forcément représentatifs de tous les pêcheurs et que les résultats laissent une vaste marge d'interprétation.

Pas satisfaits par la nouvelle loi

Il ressort du premier ensemble de questions que la majorité des sondés n'est pas satisfaite de la législation sur la pêche

et donc sur la protection des animaux. Cela va même au-delà : la pêche est surréglementée ! La critique à ce propos est beaucoup plus vive en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.

Par contre, l'obligation de formation est bien acceptée par les sondés. « Globalement, on se prononce plutôt en faveur d'un niveau d'exigence plus élevé et de

moins de dérogations pour les permis journaliers ou les pêcheurs plus âgés. » En ce qui concerne le catch and release, c'est-à-dire l'obligation de prélèvement ou, dans certains cas exceptionnels, de remise à l'eau, les pêcheurs souhaitent pouvoir prendre davantage leurs responsabilités ou disposer de règles plus claires. D'après le dépouillement, quasiment tous les participants au sondage sont d'avis que la remise à l'eau des poissons en raison de mesures de protection (taille minimale, période de protection) est justifiée et nécessaire.

Pour et contre les poissons appâts

Comme l'on pouvait s'y attendre, les avis sur l'interdiction de la pêche au vif sont partagés. Presque exactement la moitié des sondés

approuve une interdiction générale, l'autre moitié non. Les avis sont également partagés en ce qui concerne l'hameçon avec ardillon, le nombre des partisans et des détracteurs s'équilibrant à peu près. En termes d'étourdissement et de méthodes de mise à mort, certaines règles sont acceptées et jugées nécessaires, mais les dispositions d'exécution font un flop. Elles sont considérées comme n'étant pas adaptées à la pratique.

Exigences de la FSP

D'après Roland Seiler, la Fédération Suisse de Pêche a déjà réagi et transmis les demandes suivantes à l'Office vétérinaire fédéral :

- Hameçons avec ardillon : les interdire dans les eaux courantes et les autoriser

d'une manière générale dans les lacs.

- Mise à mort : tuer les petits poissons jusqu'à 30 cm de long d'un coup puissant et contondant sur la tête ou en leur brisant la nuque au lieu de les saigner.
- Remise à l'eau : les poissons qui n'ont été que très légèrement endommagés par la pêche et qui satisfont aux mesures de protection doivent pouvoir être relâchés avec soin s'ils sont précieux pour la préservation de la population ou pour d'autres raisons écologiques, lorsqu'il s'agit d'une espèce capturée par hasard ou lorsqu'aucune exploitation judicieuse n'est possible.

Kurt Bischof

Quand Samedi 14 Mai 2011
manifestation: 14h00
bus navette depuis Saignelégier

Où Sur le Doubs à Goumois, canton du Jura

Pourquoi A la frontière franco-suisse, une rivière importante est en train de mourir: le Doubs. Les éclusées brutales des usines hydrauliques et des substances mystérieuses font périr les ombres, la truite du Doubs et le Roi du Doubs. Avec notre manifestation à Goumois, nous avons l'intention de réveiller les exploitants des centrales et les autorités.
L'agonie du Doubs doit enfin cesser!

Qui WWF, Pro Natura, la Fédération Suisse de Pêche FSP, SOG Loue, des pêcheurs privés, Franco-Suisse, Doubs Nature Environnement, CPEPESC, Fédé 25 et de nombreuses autres organisations.

De plus amples informations relatives au programme, à l'arrivée et à la situation sous www.wwf.ch/riverwatch www.pronatura.ch ou www.petri-heil.ch